

Session d'examens de fin d'année 2022-2023

Consignes et horaire – 4^e secondaire

1- Informations générales :

- ⇒ La session d'examens s'étend du 12 au 22 juin 2023. L'horaire habituel est donc suspendu, ce qui signifie qu'à partir du 12 juin l'élève ne se présente à l'école que s'il a un examen prévu à son horaire.
- ⇒ Les élèves peuvent quitter l'école dès qu'ils ont terminé leur examen. Ils doivent toutefois attendre que la durée minimale allouée à l'examen soit écoulée. Les élèves peuvent aussi rester à l'école pour participer aux cliniques d'aide offertes par les enseignants ou pour étudier dans un endroit calme. Un local d'étude sera à la disposition des élèves qui voudraient préparer leurs examens à venir. La présence est facultative lors de ces périodes de préparation aux examens. **Aucun contrôle des présences ne sera effectué durant ces périodes.**
- ⇒ Le service de transport scolaire aura lieu selon le même horaire durant toute la session d'examens.
- ⇒ Pour les élèves de 4^e secondaire qui ont aussi des matières de 3^e secondaire, les examens sont aussi indiqués.

2- Horaire des élèves de 4^e secondaire

Dates	Examens	Heure de l'examen	Heure de sortie possible Aucun élève ne sera autorisé à sortir du local d'examen avant l'heure indiquée ci-dessous
12 juin 2023	Mathématique SN4 C2 (MEQ) Uniquement pour les élèves inscrits en SN4 📖 Journée d'étude pour les autres élèves	9 h à 12 h	11 h
13 juin 2023	Français lecture	9 h à 12 h	11 h
	Période de récupération d'histoire	13 h à 14 h 15	Présence facultative
14 juin 2023	Histoire (MEQ)	9 h à 12 h	11 h
	Période de récupération sciences ST et STE	13 h à 14 h 15	Présence facultative
15 juin 2023	Mathématique C1 – 3 ^e secondaire Uniquement pour les élèves inscrits en MAT3 Passerelle C1 – CST4 Uniquement pour les élèves inscrits à la Passerelle 📖 Journée d'étude pour les autres élèves	9 h à 11 h 30	10 h 40
16 juin 2023	Science et technologie (MEQ)	9 h à 12 h	11 h
	Période de récupération mathématique CST4	13 h à 14 h 15	Présence facultative
19 juin 2023	Mathématique C2 – CST4 (MEQ) Uniquement pour les élèves inscrits en CST4 et à la Passerelle Mathématique C2 – 3 ^e secondaire Uniquement pour les élèves inscrits en MAT3 📖 Journée d'étude pour les autres élèves	9 h à 12 h	11 h
20 juin 2023	Science et technologie (STE) Uniquement pour les élèves inscrits en STE4 📖 Journée d'étude pour les autres élèves	9 h à 11 h 30	10 h 40
21 juin 2023	Aucun examen (reprise si nécessaire)	----	----
22 juin 2022	Aucun examen (reprise si nécessaire)	----	----

3- Absences et retards

- ⇒ L'élève doit être particulièrement ponctuel durant la session d'examens. Aucun élève ne sera admis en salle d'examen 30 minutes après le début de l'examen. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé pour un élève qui arrive en retard.
- ⇒ L'élève qui arrive plus de 30 minutes en retard devra reprendre son examen durant les journées prévues à cet effet. En cas de retard de plus de 30 minutes à une épreuve ministérielle, l'élève ne pourra pas reprendre son examen durant la session actuelle. C'est le ministère qui détermine les dates de reprise, qui ont généralement lieu à la fin du mois de juillet ou au début d'août.
- ⇒ L'élève qui est absent à un examen sans motif valable pourrait se voir attribuer la note « 0 ». Si l'élève présente un motif valable, il devra reprendre son examen durant les journées prévues à cet effet. En cas d'absence à une épreuve ministérielle, l'élève ne pourra pas reprendre son examen durant la session actuelle. C'est le ministère qui détermine les dates de reprise, qui ont généralement lieu à la fin du mois de juillet ou au début d'août.

4- Plagiat

- ⇒ L'élève qui est coupable de plagiat se verra automatiquement attribuer la note « 0 » pour son examen.
- ⇒ Tous les téléphones cellulaires et autres appareils électroniques (montres intelligentes, écouteurs, etc.) devront être déposés dans la pochette prévue à cet effet dès l'arrivée dans le local d'examen. Toute forme d'utilisation d'un appareil électronique sera considérée comme du plagiat et l'élève se verra automatiquement attribuer la note « 0 » pour son examen.
- ⇒ Si un élève parle ou dérange le groupe durant l'examen, son examen lui sera retiré et il pourrait se voir attribuer la note « 0 ».

5- Circulation durant les examens

- ⇒ Aucun élève ne sera autorisé à sortir du local d'examen avant que la durée minimale ne soit écoulée.
- ⇒ Lorsqu'un élève quitte le local d'examen, il doit le faire dans le plus grand silence. Un élève qui refuse de se soumettre à cette exigence pourrait se voir refuser l'accès à son prochain examen et devoir se présenter à une reprise d'examen le 23 juin en après-midi.

6- Port de l'uniforme

- ⇒ Le port de l'uniforme de l'école est obligatoire durant la session d'examens. Un élève qui se présente à un examen sans une tenue vestimentaire réglementaire se verra automatiquement refuser l'accès au local d'examen. Si un retard ou une absence est engendré par le changement de vêtements, le point 3 s'applique.

7- Mesures d'adaptation

- ⇒ Les élèves pour qui des mesures d'adaptation sont prévues dans le cadre d'un plan d'intervention peuvent bénéficier des mêmes mesures durant la session d'examens.
- ⇒ Les élèves qui utilisent des outils technologiques doivent apporter leur ordinateur, batterie bien rechargée et leur bloc d'alimentation. Il est recommandé d'effectuer toutes les mises à jour dans la semaine précédant la session d'examens pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil.

Je souhaite à tous les étudiants un succès à la hauteur de leurs aspirations!


Anne-Marie Breton
Directrice adjointe